



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 77661

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la baisse des subventions aux associations de lutte contre le sida dans le cadre du transfert de compétence des groupements régionaux de santé publique (GRSP) aux agences régionales de santé (ARS). Les chiffres récemment communiqués à l'association AIDES font état d'une baisse des crédits qui affecte toutes les délégations départementales de l'association, pour atteindre jusqu'à 52 %. Ainsi, en Isère, la délégation AIDES vient d'apprendre par le GRSP une diminution de 70 % et 50 % respectivement du financement de ses actions de prévention en direction des deux publics les plus touchés par l'épidémie. Cette réduction notable de ces subventions, si elle était confirmée, contraindrait cette association à réduire ses actions de prévention, mais également sa présence sur le terrain, en supprimant des délégations départementales, et ce à un moment où la Cour des comptes note, dans son rapport annuel, qu'il « appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du VIH. L'ignorance de leur état de séropositivité par plusieurs dizaines de milliers de personnes, la propagation de l'épidémie qui en résulte, le coût élevé des traitements pour l'assurance maladie et leur caractère pénible pour les patients militent pour une politique plus active en ces deux domaines ». Il lui demande donc quels moyens elle entend mettre en oeuvre pour assurer le maintien d'une politique de prévention à la hauteur des enjeux.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77661

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)